

Guide méthodologique d'inscription sur la plateforme de projets innovants UTC

Pour la 13^{ème} année, la DIDT de l'UTC organise le concours de projets innovants dans les domaines des sciences et technologies, de la culture et des arts.

La pré-incubation fait murir les idées et facilite l'émergence de projets d'innovation, en soutenant les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et un accompagnement personnalisé. Pour cela vous devez vous inscrire et renseigner des documents sur la plateforme de projets innovants UTC (Vianéo).

Qui est éligible pour candidater au concours de projets innovants ?

Tous étudiants de l'UTC : ingénieurs, masters, apprentis et doctorants, seul ou en équipe. L'équipe peut être composée d'étudiants de divers domaines de formation, de personnes extérieures à l'UTC (étudiants d'autres écoles, diplômés ...). **Seule obligation** : le porteur du projet doit être UTCéen.

Si vous avez déjà obtenu la pré labellisation et que vous n'avez pas été labellisé, vous ne pouvez pas participer au concours avec le même projet.

Calendrier du déroulement

Inscription : date limite de dépôt des dossiers : **Vendredi 8 octobre 2021 à midi.**

Ateliers : deux ateliers de préparation au jury seront organisés entre le 8 et le 20 octobre 2021. Vous serez prévenus dès que votre projet sera déposé.

Jury : organisé le *jeudi 21 octobre 2021*. Les modalités vous seront envoyées quelques jours avant.

Résultats : maximum 7 jours après le jury.

Comment se passe l'inscription sur la plateforme ?

Le porteur du projet doit ouvrir un seul compte pour le projet ; L'équipe pourra accéder par la suite à l'ensemble des données sur la plateforme (sous invitation).

Vous avez un ensemble d'éléments à renseigner pour déposer votre projet.

N'oubliez pas de soumettre votre projet lorsque vous avez complété le dossier sinon vous ne serez pas évalué.

Comment se passe le jury ?

Présentation orale de 8 minutes avec support libre (PowerPoint, poster, maquette, film ...).

Session de questions-réponses.

La pré-labellisation, c'est quoi ?

Cette première phase va vous permettre de développer une preuve de concept/ un prototype fonctionnel et de vous poser les bonnes questions sur le (s) marché (s) potentiel (s). C'est une première étape de la pré-incubation. Pour cela, vous aurez :

- Un accompagnement personnalisé sur la gestion du projet et sur le business
- Une enveloppe budgétaire allant jusqu'à 1500 euros, dont l'utilisation sera dépendante de votre travail et de la validation par la chargée entrepreneuriat innovation.
- Un accès à l'espace entrepreneuriat et au FabLab / plateforme de prototypage rapide
- Un accès aux événements et ateliers liés à l'innovation & l'entrepreneuriat
- Un accès à l'EIA : European Innovation Academy
- Une mise en lien avec des experts du réseau : laboratoires, cabinets, consultants, organismes...
- ...

Et après ?

Vous aurez plusieurs mois pour aboutir à une preuve de concept (POC)/ un prototype et un business model canvas. Pour cela différents outils vous seront proposés.

Un DémoDay aura lieu en septembre 2022. Cet événement a pour but :

- d'obtenir la labellisation, ce qui vous permettra d'entrer dans la deuxième phase de la pré-incubation
- de « pitcher » devant des financeurs pour booster votre développement

Votre contact :

Virginie Lamarche – Chargée entrepreneuriat innovation – Responsable du Dispositif Projet Innovant Entrepreneuriat.

DIDT - Centre d'innovation – bureau 2-17

Virginie.lamarche@utc.fr